



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018
DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA VILLE DE PARIS**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Retrouvez-nous sur www.paris.fr

Rapports de missions et rapports annuels d'activité publiés par l'IGVP :

<http://www.paris.fr/municipalite/l-hotel-de-ville/evaluation-inspection-generale-183>



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LES EQUIPES DE L'IGVP	5
Une inspection au sein d'un réseau professionnel.....	6
2. ANALYSE DES TRAVAUX	7
Un programme vaste et diversifié	7
L'éventail des domaines d'activité.....	8
En prévision de la certification des comptes	9
Types de structures auditées et modes d'intervention	10
Les missions d'appui et de soutien aux directions.....	11
Participation au Conseil de discipline	12
Des investigations et une méthodologie qui évoluent	12
3. UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTEE AUX SUITES DONNEES AUX RAPPORTS	13
Une commission de suivi qui se réunit deux fois par an	13
Comptes rendus des réunions 2018.....	13
Zoom 2015-2017	15
Des recommandations à la mise en œuvre.....	15
Un autre type de suivi : le retour sur un sujet	16
Publications sur Paris.fr	17
4. PRESENTATION DES MISSIONS ET DES RAPPORTS 2018	18
4.1. Fonctionnement des services - Ressources humaines	18
. Gestion des apprenti·e·s à la Ville de Paris.....	18
. Analyse du déploiement de Chronogestor	18
. Gestion RH des personnels des caisses des écoles	19
4.2. Fonctionnement des services - Finances	19
. Examen de la bonne utilisation par les associations des crédits alloués	19
. Modalités de paiement des différents services ou prestations	20
. Les engagements hors bilan.....	20
. Audit de suivi sur les systèmes de contrôle des régies.....	20
. Le budget annexe des transports automobiles municipaux (TAM)	21
4.3. Fonctionnement des services - Organisation	21
. La Caisse des écoles du 10 ^e arrondissement	21
. Dispositif de traitement des courriers à la Ville	22
4.1. Action sanitaire et sociale.....	22
. Association ADECA 75	22
. Evaluation de la place des Parisien·ne·s dans les politiques de lutte contre la grande exclusion	23
. Association Coordination Toxicomanies	24
4.1. Contrats - Marchés / Sociétés d'économie mixte / Sociétés publiques locales ...	24
. Evaluation de la maîtrise des risques des sociétés au capital desquelles la Ville de Paris est majoritaire.....	24
. Le marché Vélib'	25
. La SAEMES (Société anonyme d'économie mixte du stationnement de la Ville de Paris) ...	25
4.2. Culture, loisirs, sport	25

. Gestion des deux parcs interdépartementaux du 93	25
. AGF - Association Générale des Familles du 6 ^e	26
. La médiation culturelle lors de grands événements culturels parisiens	27
. Paris Rendez-vous	27
. Le modèle économique des établissements culturels parisiens	27
. Adéquation entre l'offre en équipements sportifs parisiens et l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive	28
4.1. Emploi, formation	28
. Structures d'accompagnement vers l'emploi soutenues par la Ville de Paris	28
. Les Cours municipaux d'adultes (CMA) de la Ville de Paris	29
4.2. Enfance, jeunesse et famille	29
. Association Nouvelle Etoile des Enfants de France	29
. Organisation de l'accompagnement des enfants de l'Aide sociale à l'enfance	30
. Les Relais Information Familles	30
4.3. Environnement	31
. Mission de suivi sur le STEA (Service technique de l'eau et de l'assainissement)	31
4.1. Handicap	31
. Accessibilité des équipements et services publics aux Parisiens en situation de handicap .	31
. Situation et rôle des Auxiliaires de vie scolaire (AVS) et des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).....	32
4.1. Informatique - SI.....	32
. L'informatique industrielle de la Ville de Paris	32
4.2. Logement	33
. L'ADIL 75 - Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris	33
5. ANNEXE - TABLEAU RECAPITULATIF DES MISSIONS	34

INTRODUCTION

Ce rapport annuel d'activité de l'Inspection générale de la Ville de Paris est le dix-septième présenté au Conseil de Paris. Il couvre la période du 1^{er} au 31 décembre 2018.

IGVP 2018	15 NOUVEAUX RAPPORTS PUBLIÉS SUR PARIS.FR	32 RAPPORTS DÉFINITIFS REMIS A LA MAIRE	14 ENQUÊTES 1 CONTROLE
	29 RAPPORTS EXAMINÉS PAR LA COMMISSION DE SUIVI	5 RAPPORTS PROVISOIRES	3 ÉVALUATIONS
	4 MISSIONS DE SOUTIEN	11 MISSIONS EN COURS AU 31/12	8 ÉTUDES
			20 AUDITS 2 MISSIONS DE SUIVI

Édito - Œuvrer à l'amélioration continue du service public parisien

Les missions confiées à l'Inspection générale de la Ville de Paris ont orienté ses travaux sur des thématiques élargies concernant l'ensemble du territoire parisien ainsi que la totalité des services de la Ville. C'est le cas par exemple, des missions portant sur les structures d'accompagnement vers l'emploi, les cours municipaux d'adultes de la Ville de Paris, l'accessibilité des services et des équipements publics ou encore sur l'informatique industrielle, ou la grande exclusion.

Ainsi, tout en continuant de mener des audits classiques, l'IGVP peut recourir à une méthodologie d'étude et/ou d'évaluation permettant des explorations sur de plus vastes périmètres. La dimension transversale de ces travaux met encore davantage en perspective les actions et les objectifs des politiques parisiennes.

Pour répondre à ces commandes, l'Inspection générale a adapté ses méthodes de travail en commençant le plus souvent par réaliser un état des lieux et une cartographie des dispositifs ou partenaires en présence, avant de procéder dans un second temps aux analyses préalables aux recommandations.

Différentes missions de suivi ont aussi été inscrites au programme annuel, comme l'examen de la bonne utilisation des crédits alloués, faisant suite à la mission sur les subventions aux associations réalisée en 2017. A ce titre, une note du 23 octobre 2018 de la Secrétaire générale relative aux nouveaux modèles de conventions avec les associations reprend des recommandations formulées par l'IG. Le Secrétariat général et l'Inspection générale apportent en effet le plus grand soin au suivi de la mise en œuvre par les directions des recommandations des rapports et examinent deux fois par an la pertinence et l'état d'avancement des plans d'action, un gage de qualité et d'efficience.

L'Inspection générale a en outre continué d'appuyer la direction des ressources humaines et les directions en présidant des conseils de discipline. Cette collaboration initiée en 2017 avec l'intervention de deux membres de l'IG, a permis de résorber les dossiers en attente et de commencer l'année 2018 avec des dossiers récents. En 2018, une inspectrice

générale a poursuivi l'engagement de l'IG en présidant ces instances, à tour de rôle avec un élu.

L'IG a, par ailleurs, assuré cette année des missions d'appui à la demande des directions, dans des secteurs aussi divers que la gestion des ressources humaines, le contrôle interne et les cartographies des risques métiers, le système d'information (dans une perspective de certification des comptes). L'apport méthodologique de l'IG aide en particulier à modéliser des processus.

L'année 2018 a également été marquée par plusieurs enquêtes administratives concernant différents services de la collectivité parisienne. Procéder à l'analyse objective des faits, étayer les constats, établir les responsabilités, analyser les facteurs de risque pour préconiser les actions préventives à engager sont les principes clés du travail des inspecteurs dont la méthode d'investigation offre toute garantie de sérieux et d'impartialité.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle sur la durée de la mandature, l'IG a mené une série d'audits d'organismes auxquels la Ville accorde des financements, des SEM et sociétés publiques locales, des associations subventionnées, dans le souci de toujours vérifier la bonne gestion des crédits en regard des services rendus au public.

Comme l'an passé, elle a aussi réalisé un ensemble de travaux s'inscrivant dans la ligne de la pré-certification des comptes. Il en est ainsi par exemple de la mission relative au système d'information comptable et financier, de l'audit conduit sur les modalités de paiement et les taux de recouvrement visant au renforcement du contrôle interne et financier, l'audit sur les engagements hors bilan et l'audit de suivi de la mission relative au contrôle des régies et sous régies.

Parcourant le vaste champ de compétences de la Ville de Paris, l'Inspection générale a porté cette année encore ses investigations sur des domaines d'activité variés : le logement, l'emploi et la formation, l'action sociale sous l'angle notamment du handicap, de l'exclusion et de la santé, les dispositifs en faveur de l'enfance et de la famille, la sécurité informatique. La pluridisciplinarité de ses inspecteurs et auditeurs lui permet d'aborder une multiplicité de secteurs et lui confère un rôle privilégié au service de la collectivité. Conforter les actions de la Ville, épauler les services, protéger les agents, éclairer les situations, aider aux prises de décisions et ce faisant favoriser l'amélioration continue du service public parisien, tel est le but de l'Inspection générale dans la conduite de ses travaux.

1. LES EQUIPES DE L'IGVP

Au 31 décembre 2018, l'effectif de l'Inspection générale compte 49 agents.

Les recrutements en 2018 ont concerné deux auditrices, un auditeur et une secrétaire administrative en charge des ressources humaines et du budget. Sur la même période, trois personnes ont quitté le service, un inspecteur et une adjointe administrative partis en retraite, ainsi qu'un inspecteur ayant pris de nouvelles fonctions au sein d'un Ministère.

La moyenne d'âge des membres de l'IG est de 57 ans. La représentation féminine est majoritaire, avec 54% de personnel féminin parmi les auditeur·rice·s et 58% sur l'ensemble de l'IG.

38 personnes sont en charge des missions, dont 8 inspecteur·rice·s généraux·ales et 8 inspecteur·rice·s.

Le collège d'audit rassemble des profils hautement qualifiés : expérience de responsabilités importantes au sein de la collectivité parisienne ou d'autres administrations, qualifications en comptabilité publique et privée, ingénieur, experts juridiques issus de la magistrature de l'ordre judiciaire, de chambre régionale des comptes ou de tribunal administratif. Chaque mission est menée par une équipe pluridisciplinaire, composée d'auditeurs et auditrices aux compétences complémentaires, sous l'autorité fonctionnelle d'un·e chef·fe de mission.

Organisation de l'Inspection générale	
Directrice générale Assistante de direction Adjoint à la Directrice	
<u>Audits, évaluations, contrôles, enquêtes, études</u>	<u>Appui aux auditeur·rice·s</u>
38 auditeur·rice·s chargé·e·s de la réalisation des missions	Responsable des fonctions support
⇒ Des missions permanentes d'animation et d'organisation assurées par des inspecteur·rice·s généraux·ales : budget, formation, CTP/CHS, commission de suivi, modernisation et réformes de l'administration, conseil de discipline, suivi du Conseil de Paris et des délibérations, relations internationales.	Une équipe de 9 agents
⇒ Des fonctions de référents confiées à certains auditeur·rice·s pour mutualiser la veille et l'expertise sur certains thèmes : systèmes d'information, protection des données personnelles - Certification des comptes, comptabilité publique, contrôle de gestion, gestion des risques, DSP, SEM, associations - Evaluation des politiques publiques, conseil juridique - Egalité femmes/hommes, jeunesse, familles, handicap et reconversion - Gestion de crise - Nouvelle collectivité...	Gestion automatisée des rapports Budget & RH Documentation/Communication Logistique/Informatique

♦ En matière de formation professionnelle, l'Inspection générale s'emploie toujours à répondre aux besoins des personnels en inscrivant tout nouvel agent sur des formations de base dès sa prise de fonctions. Organisé autour des compétences professionnelles nécessaires aux membres de l'IG, le plan de formation a donné lieu à diverses actions individuelles, qu'elles s'appuient sur l'offre du Bureau de la formation de la Ville de Paris ou impliquent le recours aux crédits délégués. Sont aussi programmées des formations collectives, auprès de l'IFACI et aussi, en 2018, de l'IGAS ou de l'Inspection générale de

l'éducation nationale, dont les sujets ont porté, notamment, sur la réforme de la commande publique, le management d'une équipe de mission, les missions pré-disciplinaires, RGPD-cadre juridique et impact sur les données du champ social, le diagnostic financier des entités publiques.

Par ailleurs, des formations spécifiques sur le droit et la gestion des agent·e·s contractuel·le·s ont été programmées avec l'arrivée d'une nouvelle gestionnaire RH.

Une inspection au sein d'un réseau professionnel

Cherchant toujours à améliorer sa façon de travailler, l'IGVP s'investit dans les échanges de bonnes pratiques au sein de groupes professionnels de référence dans les métiers de l'audit :

- La Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT). Chaque année, l'IGVP participe activement à la conférence nationale de la CIAT, qui réunit plus d'une centaine de responsables et d'auditeur·rice·s des collectivités territoriales françaises.

L'Inspection générale a été particulièrement active en 2017 pour élaborer un référentiel sur le métier d'auditeur interne validé par la commission nationale d'orientation du CNFPT et qui figure désormais au répertoire des métiers de la fonction publique territoriale du CNFPT et sert de référence à l'ensemble des collectivités territoriales.

- L'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne). L'IGVP collabore aux travaux du groupe Collectivités territoriales, unité de recherche au sein de l'IFACI qui élabore des référentiels d'audit et de contrôle interne et des guides de bonnes pratiques. En 2017, un ensemble de fiches sur les audits dans le secteur ressources humaines ont par exemple été réalisées. Sur la base de l'expérience professionnelle acquise dans une collectivité de la taille de Paris, l'IGVP a collaboré en 2018 à la transposition aux collectivités territoriales des nouvelles normes internationales de l'audit interne (COSO).

L'AFA (Agence française anticorruption). Une rencontre a eu lieu suivie d'échanges avec cette agence récemment créée (2016), qui lutte contre la fraude au plan national. L'IGVP travaille à décliner, adapter et réécrire à l'intention des collectivités publiques et territoriales des fiches élaborées par l'AFA plutôt orientées vers le secteur des entreprises privées.

- La SFE (Société française de l'évaluation). L'IGVP est adhérente à cette association qui rassemble des professionnels, chercheurs, agents de la fonction publique et consultants et propose des espaces d'échanges, de réflexion et de productions. Elle est depuis 2016 représentée au Conseil administration. L'IGVP contribue chaque année au *Baromètre de l'évaluation*.

- Le CHAIE (Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'Etat). Un inspecteur général de l'IG suit les travaux de ce comité interministériel chargé de coordonner, de soutenir et de suivre le développement de l'audit interne dans l'administration de l'État.

2. ANALYSE DES TRAVAUX

Un programme vaste et diversifié

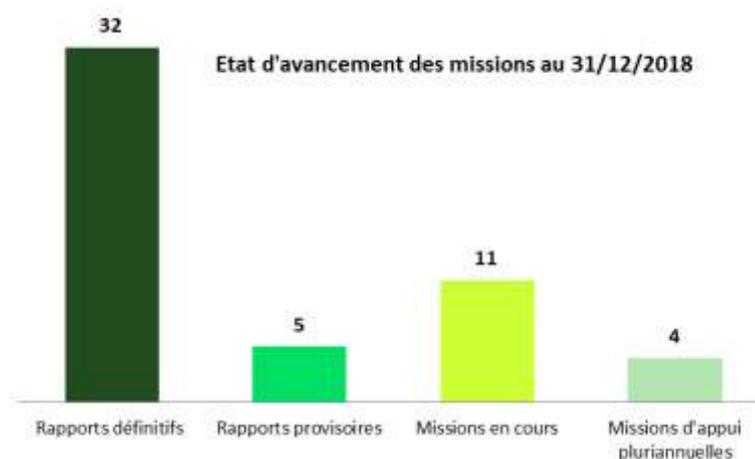
Le programme annuel des missions est élaboré dès l'automne de l'année N -1. Les Directions sont invitées à transmettre les thèmes d'intervention qu'elles estiment prioritaires dans leur domaine d'activité. Le Secrétariat général en assure la synthèse et les transmet au cabinet de la Maire. Depuis 2015, les groupes politiques du Conseil de Paris émettent également des propositions de mission, une proposition de chaque groupe politique étant *a minima* intégrée au programme de travail de l'Inspection générale. Selon une logique de programmation pluriannuelle sur la durée d'une mandature sont régulièrement audités les associations les plus subventionnées, les SEM, les DSP, les contrats à fort enjeu et les concessions à renouveler. Le programme annuel de l'IG est arrêté par la Maire de Paris pour l'année concernée. Le programme s'enrichit en cours d'année de saisines ponctuelles de la Maire de Paris.

Sur l'exercice 2018, l'Inspection générale a travaillé sur 52 missions

⇒ 32 rapports définitifs et 5 rapports provisoires¹ ont été remis à la Maire de Paris

11 missions restaient en cours au 31 décembre

→ VOIR EN DERNIERE PAGE LA LISTE EXHAUSTIVE DES MISSIONS

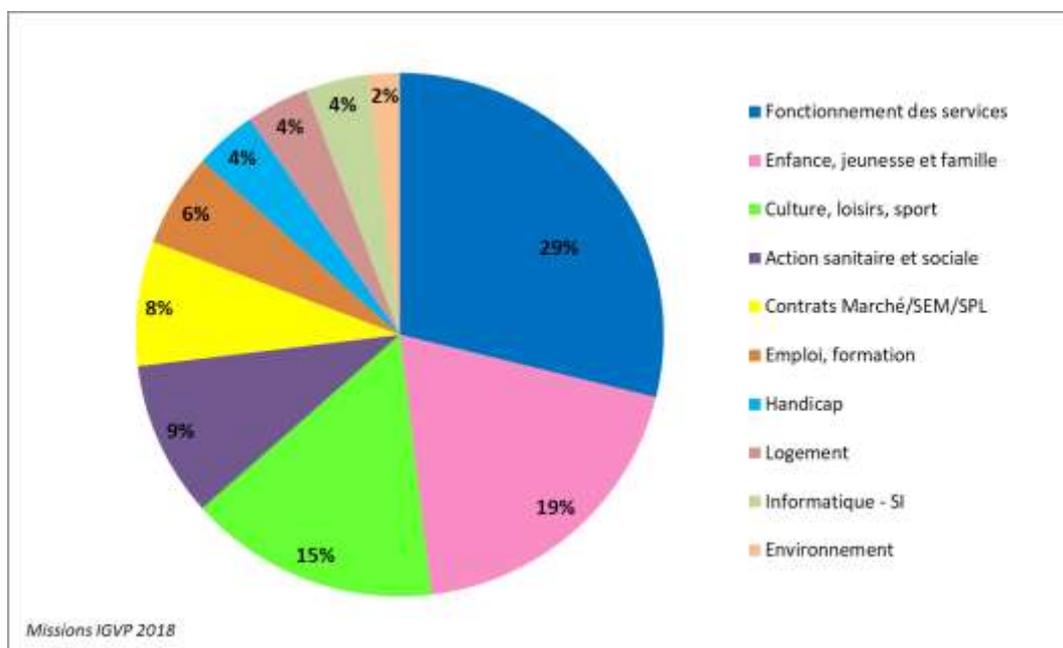


¹ Pourquoi des rapports « provisoires » ?

Cette procédure contradictoire a été adoptée et mise en œuvre par l'Inspection générale en 2001. Afin de garantir la transparence des travaux accomplis et la justesse des appréciations portées, un rapport provisoire est adressé aux directeur·rice·s de la Ville concerné·e·s et aux responsables des organismes audités. Dès ce stade, l'IG communique aux entités auditées les constats et les recommandations et recueille leurs réactions de façon à ce qu'ils commencent sans tarder à élaborer un plan d'action. Les destinataires disposent d'un mois pour faire part de leurs observations. Le rapport provisoire, auquel sont intégrées les réponses reçues, devient alors définitif.

L'éventail des domaines d'activité

Le programme 2018 a ouvert cette année encore de nouveaux terrains d'exploration, tout en conservant une large part (29%) en direction du fonctionnement général des services de la Ville.



FOCUS

Fonctionnement des services - Pour apporter expertise et soutien aux directions et services de la Ville, l'Inspection générale a vocation à approfondir les domaines de la gestion des ressources humaines, des finances, de l'organisation et de la gouvernance. Ses rapports concourent à la simplification et la modernisation de l'administration, les pistes d'amélioration et de réforme suggérées visent une meilleure lisibilité de l'organisation et l'efficacité de la collectivité.

Culture et loisirs - Avec en particulier deux études de fond : « La médiation culturelle lors des grands événements culturels parisiens » et « Le modèle économique des établissements culturels parisiens ».

Enfance, jeunesse, familles - Une approche variée illustrée par exemple par le rapport sur les relais information famille.

Action sanitaire et sociale, handicap - Une attention particulière est portée aux publics les plus vulnérables au fil de ces missions : place des Parisien·ne·s dans les politiques de lutte contre la grande exclusion, accessibilité des équipements et des services publics aux Parisien·ne·s en situation de handicap, situation et rôle des Auxiliaires de vie scolaire et des Accompagnants des élèves en situation de handicap.

Emploi, formation - Ce secteur est exploré par plusieurs missions d'envergure, comme les structures d'accompagnement vers l'emploi soutenues par la Ville de Paris, la gestion des apprenti·e·s à la Ville de Paris et les cours municipaux d'adultes.

NB - Les associations auditées cette année œuvraient dans les domaines de l'action sanitaire et sociale, de l'enfance-jeunesse-famille, de la culture-loisirs-sport et du logement ; et de façon systémique, l'IG a analysé précisément, pour la 2^e année consécutive, la manière dont les services s'assurent de la bonne utilisation des subventions. Au total en 2018, 19% des missions concernent des associations.

En prévision de la certification des comptes

L'Inspection générale accompagne la préparation de l'expérimentation de certification des comptes dans laquelle la Ville de Paris s'est formellement engagée, par de multiples audits réalisés sur les pratiques et les processus de la collectivité parisienne en matière de finances, d'organisation, de gestion et de maîtrise des risques.

En 2017, les rapports sur la démarche de certification des comptes et sur le contrôle interne et la cartographie des risques ont fait le point sur la méthode et le calendrier à adopter. En 2018, à la suite de ces rapports, l'IG s'est en outre engagée auprès des Directions dans une mission de soutien pour les aider à finaliser leur cartographie des risques métiers, apportant son appui en termes de méthodologie et de construction des plans d'actions associés. Parallèlement, une mission d'audit est lancée sur le système d'information financière de la collectivité parisienne.

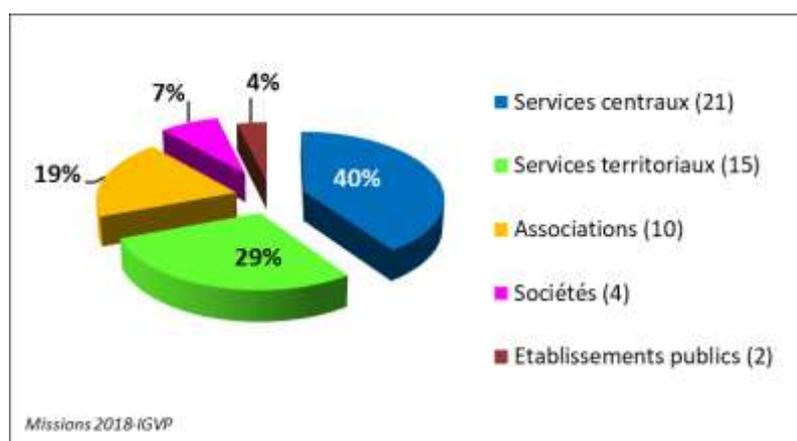
Le programme des travaux 2018 a allongé la série d'audits de pré-certification, comme en témoigne la liste ci-dessous présentée par année.

2018	<ul style="list-style-type: none"> . Mission de soutien aux directions sur leur cartographie des risques métiers . Audit du système d'information financière de la collectivité parisienne . Examen de la bonne utilisation par les associations des crédits alloués . Modalités de paiement des différents services ou prestations . Engagements hors bilan . Evaluation de la maîtrise des risques des sociétés au capital desquelles la Ville de Paris est majoritaire . Budget annexe des Transports Automobiles Municipaux . Mission de suivi des systèmes de contrôle des régies et sous régies
2017	<ul style="list-style-type: none"> . Cartographie des risques et contrôle interne à la Ville . Etude sur la démarche de certification des comptes . Gestion et répartition des subventions aux associations parisiennes . Procédure de passation des principaux modes de gestion déléguée . Gestion des espèces . Les marchés à procédure adaptée (MAPA)
2016	<ul style="list-style-type: none"> . Systèmes des billetteries des piscines et tennis municipaux . Gestion locative des bâtiments municipaux . Gestion déléguée des crédits . Dépenses de vacations à la Direction des affaires culturelles
2015	<ul style="list-style-type: none"> . Systèmes de contrôle des régies et sous-régies . Dépenses de vacations à la Direction des affaires scolaires . Attribution des heures supplémentaires à la Direction de la jeunesse et des sports . Pilotage et contrôle des achats et des consommations d'énergie . Pilotage et contrôle de la Ville sur ses concessions de distribution d'énergie

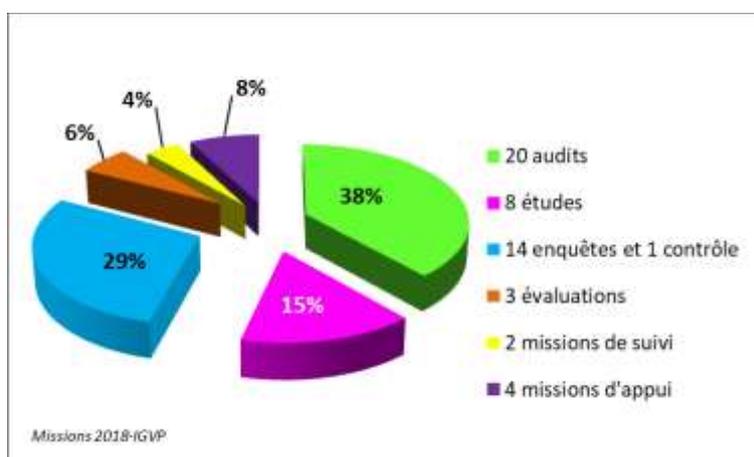
La diversité des travaux se mesure aussi sous l'angle, d'une part du type de structures auditées - des services de la collectivité aux divers organismes liés à la Ville de Paris -, et d'autre part, du mode d'intervention adopté pour chacune des missions.

Types de structures auditées et modes d'intervention

- Logiquement, une part très importante des missions (69%) est consacrée aux services centraux et territoriaux. 31% concernent des partenaires liés à la Ville de Paris par contrat (associations, sociétés, établissements publics).



- Les missions de l'IG sont diverses : audits, études, évaluations, contrôles et enquêtes, missions d'appui et de suivi. Pour un service d'audit interne tel que l'Inspection générale, la part la plus importante de ses rapports relève de l'audit. En 2018, ce taux atteint 38%.



Les audits ont pour objectif d'aider la collectivité à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité.

La part croissante des études traduit la demande d'expertise et de prospective émanant des directions et services. Ce peut être l'examen détaillé d'une question pour en déterminer les caractéristiques, les causes et les origines et en tirer les enseignements possibles. C'est aussi une façon de faire le tour d'un sujet pour en tirer des propositions de réforme administrative ou d'amélioration des process. Citons entre autres cette année, les

études portant sur les structures d'accompagnement vers l'emploi soutenues par la Ville de Paris, sur les modalités de paiement des différents services ou prestations ou encore sur l'adéquation entre l'offre en équipements sportifs parisiens et l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive.

L'évaluation de politique publique consiste à comparer les résultats d'une politique publique aux résultats prévus ou escomptés. En 2018, ce mode d'intervention concerne 6% des missions.

Les contrôles sont déclenchés à la suite de dysfonctionnements, ou d'événements insatisfaisants au regard de la conformité attendue d'un service.

Les enquêtes administratives ont pour but d'établir les faits relatifs à des dysfonctionnements individuels ou collectifs, de rechercher les responsabilités et de proposer des améliorations propres à prévenir ou à faire cesser les pratiques incorrectes. L'intervention de l'IGVP dans ce type de mission apporte aux directions le soutien dont elles ont besoin pour dénouer des situations difficiles à gérer en interne. Les procédures ont porté sur des sujets qui relèvent des conditions de travail, de la protection des agents, de la lutte contre la fraude... En faisant intervenir l'Inspection, la collectivité parisienne entend faire respecter la déontologie et l'éthique qu'elle est en droit d'attendre de chacun de ses agents dans l'exercice de ses fonctions.

Les missions d'appui et de soutien aux directions

Cette catégorie de mission, de nature exceptionnelle, s'est traduite en 2018 par plusieurs collaborations de membres de l'IG auprès des directions ou du Secrétariat général.

. Un inspecteur général apporte un appui méthodologique à l'élaboration ou l'actualisation des cartographies des risques métiers aux directions qui le demandent et les aide à finaliser les plans d'action associés ; c'est un appui à la construction du contrôle interne.

. Une inspectrice générale apporte son concours à la Direction des ressources humaines.

. Un inspecteur suit, avec la Direction des systèmes informatiques et numériques et la Direction des finances et des achats (DFA), l'audit du système d'information financier, en vue de la certification des comptes (suite au diagnostic d'entrée de la Formation inter juridictions). En effet, dans le cadre de la préparation à la certification des comptes, la Ville doit notamment satisfaire aux exigences de contrôle interne et d'auditabilité de son système d'information financier. Un audit interne, préalable aux audits en conditions réelles programmés en 2020, est souhaitable dès le second semestre 2019.

Le périmètre concerné en dépenses et en recettes est celui des applications des domaines budgétaires et comptables et les interfaces des applications métiers ayant des incidences financières. Les contrôles portent sur une dizaine de thèmes qui requièrent une connaissance générale des systèmes d'information et le pilotage d'une expertise pour les investigations techniquement les plus complexes.

. Un inspecteur suit l'avancée du CICF (contrôle interne comptable et financier) avec la DFA et du réseau des contrôleurs des directions, dans le cadre également de la certification des comptes.

. Un Inspecteur général suit la refonte de la charte de déontologie avec la déontologue et les directions.

. Un Inspecteur général participe au comité des réformes de l'administration.

Participation au Conseil de discipline

. L'Inspection générale, cette année encore, a apporté son appui à la Direction des Ressources humaines (DRH) en déléguant un de ses membres pour présider des conseils de discipline.

Déjà en 2017, deux membres de l'Inspection générale apportaient leur soutien dans ces présidences, ce qui a permis à la DRH de résorber une grande partie de son retard et de commencer l'année 2018 avec des dossiers récents.

Au titre de l'année 2018, une inspectrice générale a présidé 36 conseils de discipline, soit la moitié de ces instances. Cette implication représente plus de vingt journées de travail pour l'IGVP, soit près d'un mois en ETP.

Des investigations et une méthodologie qui évoluent

Sur le plan de la méthodologie, l'Inspection générale cherche à donner toujours plus de lisibilité et un caractère le plus opérationnel possible aux rapports qu'elle produit. L'objectif n'est pas simplement d'énoncer des constats, mais d'apporter des réponses concrètes réalistes et réalisables aux questions soulevées. Pour cela, elle a renforcé les échanges avec les entités auditées en favorisant le partage des constats et recommandations. Une restitution orale est généralement proposée aux audités.

Pour faciliter l'élaboration des plans d'action, la présentation des recommandations formulées par l'IG se fait désormais sous forme opérationnelle : par thématique (RH, finances, gouvernance...), avec des indications en termes d'interlocuteur·rice·s référent·e·s et de calendrier de mise en œuvre (immédiat, court, moyen et long terme). En préalable à ces recommandations, un tableau des risques est présenté comportant pour chaque risque identifié ou avéré une ou plusieurs mesures susceptibles de le prévenir.

3. UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTEE AUX SUITES DONNEES AUX RAPPORTS

Une commission de suivi qui se réunit deux fois par an

Les recommandations de l'Inspection générale en regard d'une situation constatée lors d'une mission sont destinées à aider l'entité auditée à prendre les mesures nécessaires pour améliorer son efficacité. La présentation des recommandations de l'IG, en fin de rapport, par classement thématique, selon un calendrier et les interlocuteurs chargés de la mise en œuvre, préfigure le plan d'action que les services ont à rédiger.

Présidée par la Secrétaire générale de la Ville pour examiner la mise en œuvre des recommandations, en présence des adjoints à la Maire chargés des finances et de l'administration générale, du Médiateur, d'un·e représentant·e du cabinet de la Maire, du directeur des finances et des achats, du directeur des ressources humaines, des représentant·e·s des directeur·rice·s concerné·e·s par les rapports à l'ordre du jour et de la directrice de l'IGVP, la commission se réunit deux fois par an.

Sont examinés les rapports remis à la Maire de Paris et diffusés aux services depuis plus de six mois, de façon à laisser le temps aux directions de commencer à mettre en place leur plan d'action.

La commission prend les décisions de classement quand la prise en compte des recommandations est jugée satisfaisante, lorsque les risques subsistants sont résiduels, peu significatifs ou assumés, ou encore en cas de changement de contexte.

Elle peut également décider une prolongation de suivi pour permettre le réexamen du dossier lors d'une commission ultérieure et vérifier les plans d'action des services issus des diagnostics partagés avec l'Inspection générale et des recommandations formulées pour améliorer l'efficacité de l'action de la Ville.

Nouveauté : à compter de 2018, les rapports sont examinés non pas dans leur globalité, mais à la recommandation. Ainsi, une décision de classement peut porter sur certaines recommandations d'un rapport, celui-ci restant suivi pour les recommandations restantes.

A chaque nouvelle nomination d'un·e directeur·rice, pour l'aider à prendre concrètement la mesure des chantiers en cours, l'Inspection générale lui adresse la liste des éléments de suivi des rapports soumis en commission depuis cinq ans concernant sa direction (relevés de décision, tableaux de suivi, avis des rapporteurs IGVP).

Comptes rendus des réunions 2018

✓ **Séance du 30 mai 2018 :** 16 rapports étaient à l'ordre du jour. 5 faisaient l'objet d'une première présentation et 11 étaient réexaminés par la commission au terme d'une prolongation de suivi.

L'examen du suivi des recommandations a conclu au classement de 8 rapports :

. 2 pour prise en compte satisfaisante des recommandations (audit des procédures médico-administratives, 2017 ; audit de la gestion locative, 2016).

. 1 pour changement de contexte (audit des missions et de la gestion des correspondants de nuit, 2016).

. 5 pour risques résiduels réduits ou assumés (audit synthétique et transversal des associations les plus subventionnées intervenant auprès des personnes prostituées, 2016 ;

procédure de passation des principaux modes de gestion déléguée, 2017 ; audit des marchés à procédures adaptés, 2017 ; gestion des espèces et transferts de fonds, 2017 ; audit des pratiques artistiques amateurs, 2016).

8 rapports ont fait l'objet d'une décision de prolongation de suivi :

- . de 18 mois (audit de la restauration scolaire dans les collèges, 2017).
- . de 12 mois (audit sur la gestion déléguée des crédits, 2017 ; audit sur les Unités de Gestion Directe (UGD), 2016 ; audit de la carrière des médecins de la Ville de Paris, 2017 ; mission de suivi sur les pouponnières de l'aide sociale à l'enfance, 2017).
- . de 6 mois (audit de l'association OCM CEASIL, 2017 ; audit de la fonction nettoyage dans les immeubles des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, 2017 (2 rapports, organisation de la fonction nettoyage et clauses sociales dans les marchés).

✓ Séance du 20 décembre 2018

13 rapports étaient à l'ordre du jour, dont 5 à l'issue d'une prolongation de suivi. 3 rapports étaient simplement évoqués en séance.

L'examen du suivi des recommandations a conclu au classement de 10 rapports :

- . 3 pour prise en compte satisfaisante des recommandations (cartographie des risques et contrôle interne à la Ville, 2017 ; audit Eau de Paris, 2017 ; les structures d'accompagnement vers l'emploi, tome 1-Cartographie, 2018).
- . 3 pour changement de contexte (audit du SIPS pour les parcs de Bobigny et la Courneuve, 2018 ; audit de l'association OCM-CEASIL, 2017 ; audit de l'Association pour le Dépistage des Cancers à Paris-ADECA75, 2018).
- . 4 pour risques résiduels réduits ou assumés (audit de la fonction nettoyage dans les immeubles des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, tome 1-Organisation de la fonction de nettoyage (2017) et tome 2-Les clauses sociales dans les marchés de nettoyage, 2017 ; audit de l'association NEEF-Nouvelle Etoile des Enfants de France, 2018 ; audit de l'état des lieux de l'accessibilité des équipements et services publics aux personnes en situation de handicap, 2018).

3 rapports ont fait l'objet d'une décision de prolongation de suivi :

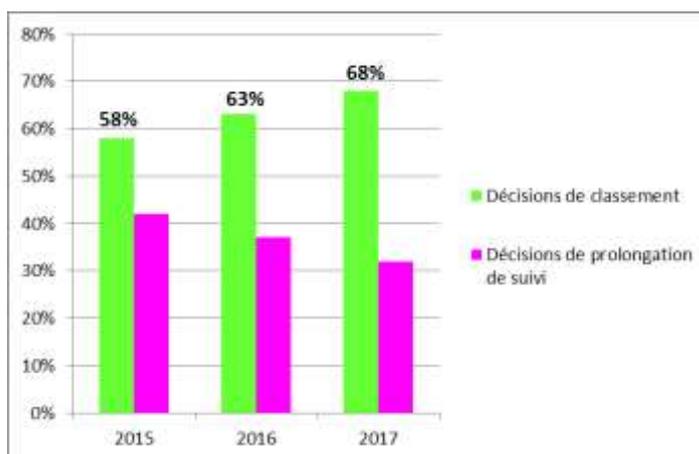
- . de 6 mois (audit de la gestion de l'apprentissage dans les services de la Ville de Paris, 2018 ; étude sur l'organisation de l'accompagnement des enfants bénéficiaires d'une mesure d'aide sociale à l'enfance à Paris, 2018 ; analyse du déploiement de Chronogestor à la Ville, 2018).
- . de 1 an (examen de la bonne utilisation par les associations des crédits qui leur sont alloués, 2018).

**En résumé : 29 rapports examinés par la commission en 2018
→ 18 classements, 11 prolongations de suivi**

Zoom 2015-2017

	2015	2016	2017
Nombre de rapports examinés	53	40	41
Décisions de prolongation de suivi	22	15	13
Décisions de classement	31	25	28
Classements au premier examen	18	15	10

Les décisions de classement montrent une nette progression, traduisant une mise en œuvre efficace des recommandations par les directions :



Des recommandations à la mise en œuvre

Le comité des réformes de l'administration s'appuie souvent sur un rapport de l'IG pour la mise en place d'une réorganisation ; un inspecteur général y participe. Quelques exemples parmi d'autres :

La gestion locative

En 2009, est sorti un premier rapport sur la fonction immobilière. En 2016, le rapport sur la gestion locative des bâtiments municipaux reprend le sujet des baux donnés et des baux pris et effectue un inventaire transversal : 35 structures s'en occupaient alors parfois pour de tout petits volumes avec un fort risque de défaut d'expertise et une mauvaise connaissance des coûts et des recettes. Une réflexion sur la stratégie immobilière a été proposée et le 1^{er} octobre 2018 les responsabilités ont été clairement réparties : la DILT (Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports) pilote l'ensemble des implantations administratives centrales et déconcentrées (on passe de 35 000 à 60 000 m²) ; une annexe au compte administratif liste les avantages consentis aux associations lorsque la Ville prend des baux et les met à leur disposition. Un même document présente désormais à délibération du Conseil de Paris la valorisation de l'avantage en nature.

Le nettoyage des locaux

Cette activité a fait l'objet d'un rapport en 2016. Le sujet concernait à la fois le nettoyage des bureaux mais aussi des écoles, des crèches et tous les autres locaux de la collectivité, qui s'effectue soit en régie par des agents de la Ville, soit par des marchés. Le contexte

était celui de la dé-précarisation d'agents souvent à temps partiel et leur passage en CDI ou leur titularisation. A la suite de ce rapport, la DILT a procédé à une affectation plus rationnelle des agents, en affectant les agents en régie aux locaux administratifs et en réservant les marchés pour les établissements recevant du public, sachant que les marchés comportent tous des clauses d'insertion. Les agents dé-précarisés ont été affectés sur les grands sites administratifs et la DILT veille au cas par cas à rapprocher les agents de leur domicile.

Les subventions aux associations

La mission menée en 2018 sur la bonne utilisation des crédits alloués a prolongé le rapport de 2017 sur les procédures d'attribution des subventions aux associations. Un grand nombre des recommandations formulées par l'IG trouveront leur concrétisation dans les directions suite à la note-circulaire de la Secrétaire générale en date du 23 octobre 2018, relative aux nouveaux modèles de conventions avec les associations et aux mesures d'accompagnement par la DDCT (Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires) qu'elle préconise.

L'aménagement des rythmes scolaires

L'Inspection générale avait réalisé en 2016 une nouvelle évaluation de l'aménagement des rythmes éducatifs. L'une de ses recommandations était de poursuivre l'effort de formation et de professionnalisation des animateurs de la Ville. C'est chose faite, grâce à la création de l'école des métiers de la DASCO (Direction des affaires scolaires), inaugurée en janvier 2018, dont l'objectif est d'impulser une nouvelle dynamique pour développer les compétences des agents et favoriser une culture professionnelle commune.

Un autre type de suivi : le retour sur un sujet

Sur des sujets à fort enjeu ou d'une technicité particulière, il peut être nécessaire, au-delà du suivi assuré par la commission, de mener des diligences complémentaires dans le cadre d'un audit dit « de suivi ».

L'Inspection générale est revenue en 2018 sur deux secteurs audités dans les années précédentes, en vue d'évaluer la mise en œuvre des transformations qu'elle avait préconisées et de les adapter éventuellement à l'évolution du contexte, qu'il soit technique ou institutionnel. Ont ainsi été lancés cette année les audits du STEA (Service technique de l'eau et de l'assainissement (rapport de 2014) et des systèmes de contrôle des régies et sous régies (rapport de 2015). Ce dernier sujet avait en premier lieu fait l'objet d'un audit conjoint avec la mission audit de la DRFiP.

Publications sur Paris.fr

Ces publications sur le site Internet de la Ville de Paris, qui concernent les rapports d'audit, d'étude et d'évaluation ainsi que les rapports de synthèse des missions donnant lieu à la production de plusieurs monographies, traduisent la volonté de transparence exprimée par l'exécutif parisien depuis 2002.

Le principe de publication des rapports de l'IGVP a été confirmé et ses modalités d'application précisées par la délibération 2014 IGVP 1001 « Définition des missions et conditions d'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris ».

La mise en ligne des rapports intervient au plus tard six mois après leur diffusion administrative, sous réserve des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration, qui rend non communicables :

- . les documents préalables à une décision administrative encore en cours d'élaboration (réforme, projet ou réorganisation, passation de contrat...) ;
- . les documents portant une appréciation sur une personne physique facilement identifiable ou faisant apparaître le comportement d'une personne, dès lors que la divulgation de ce comportement pourrait lui porter préjudice ;
- . les documents susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique ou aux secrets protégés par la loi et ceux dont la communication porterait atteinte au déroulement des procédures engagées devant les juridictions, ou d'opérations préliminaires à de telles procédures.

Dans les rapports mis en ligne, les mentions non communicables ainsi que les noms propres sont nécessairement occultés. Il en est de même des informations concernant d'autres organismes ou collectivités publics ou privés transmises à titre confidentiel dans le cadre d'une démarche comparative.

Au cours de l'année 2018, 15 nouveaux rapports ont été publiés :

- . Evaluation de la place des Parisien·ne·s dans les politiques publiques parisiennes de lutte contre la grande exclusion (2 tomes).
- . Audit de la médiation culturelle.
- . Audit de l'Association pour le Dépistage des Cancers à Paris (ADECA75).
- . Audit de la gestion de l'apprentissage dans les services de la Ville de Paris.
- . Audit de l'état des lieux de l'accessibilité des équipements et services publics aux personnes en situation de handicap.
- . Examen de la bonne utilisation par les associations des crédits qui leur sont alloués.
- . Audit de l'Association Générale des Familles du 6^e.
- . Audit de l'association Nouvelle Etoile des Enfants de France.
- . Audit de l'Agence d'Ecologie Urbaine.
- . Audit de la restauration scolaire dans les collèges.
- . Audit de l'association OCM-CEASIL.
- . Audit des marchés à procédure adaptée.
- . Audit de la carrière des médecins de la Ville de Paris.
- . Audit de la gestion des espèces et transferts de fonds.
- . Audit sur la mise à disposition des locaux et salles municipales par les mairies d'arrondissement.

Retrouvez les rapports publiés sur la page IGVP de www.paris.fr :
<http://www.paris.fr/municipalite/l-hotel-de-ville/evaluation-inspection-generale-183>

4. PRESENTATION DES MISSIONS ET DES RAPPORTS 2018

Retrouvez ci-après une présentation succincte des rapports provisoires et définitifs remis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, classés par secteur d'activité et ordre chronologique, ainsi qu'un résumé des missions en cours au 31 décembre. Pour les rapports définitifs rendus, un paragraphe *SUITES* donne des indications sur les réformes déjà engagées à partir des préconisations de l'Inspection générale sur la base des réponses apportées par les directions concernées, notamment lors des réunions de la commission de suivi. Les rapports non encore évoqués en commission de suivi ne sont présentés que par un résumé.

Les sujets des enquêtes ne sont pas développés.

4.1. Fonctionnement des services - Ressources humaines

. Gestion des apprenti·e·s à la Ville de Paris

Rapport définitif remis en avril

La Ville s'est fixé l'objectif d'accueillir à partir de 2016 au moins 500 nouveaux apprentis par an. Les contrats d'apprentissage durant de un à trois ans, l'effectif moyen des apprentis en poste est de l'ordre de 700, qui mobilisent autant d'agents en qualité de maîtres d'apprentissage.

Près de deux tiers des apprentis recrutés en 2016 préparent un diplôme relevant des niveaux de qualification les moins élevés (niveaux V et IV) et plus de la moitié sont en poste dans les secteurs de la petite enfance, de l'horticulture-arboriculture et de l'animation-sport périscolaire.

Les liens réguliers de la Direction des ressources humaines (DRH) avec plusieurs centres de formation d'apprentis (CFA) confortent la relation triangulaire entre ceux-ci, les apprentis et les services municipaux. Les formations financées par la Ville atteignent 2,6 M€ en 2016.

Il est difficile pour la Ville de bénéficier de la part des CFA et de la Région de données sur l'insertion en entreprise de ses anciens apprentis ; elle devrait donc mettre en place un recueil d'informations sur ce point. Trois quarts des recrutements sur un emploi permanent de la Ville (118 anciens apprentis recrutés en 2016) concernent le métier d'auxiliaire de puériculture, mais très peu interviennent dans les métiers techniques « en tension d'effectifs ». Pour développer l'apprentissage comme outil de pré-recrutement, il conviendrait de cibler par priorité les besoins en personnels permanents des services d'accueil et de renforcer l'accompagnement des apprentis lors de leur sortie d'apprentissage (recrutement temporaire sur contrat, aide à la préparation de concours, information sur les carrières à la Ville).

SUITES - D'ores et déjà, la plupart des recommandations essentielles sont mises en œuvre. Les projets à poursuivre portent sur le cadre juridique des relations entre les centres de formation d'apprentis (CFA) et la DRH, une évaluation qualitative des formations et une connaissance statistique du devenir des apprentis qui ne sont pas embauchés par la Ville à la suite de leur apprentissage. Une prolongation de suivi de 6 mois a été décidée par la Commission du 20 décembre 2018.

. Analyse du déploiement de Chronogestor

Rapport définitif remis en avril

Le protocole d'accord concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail à la Ville de Paris adopté en juillet 2001 prévoyait « qu'afin d'assurer l'égalité des agents

devant les horaires, un système de gestion des temps est mis en place pour les agents de la Ville et du Département de Paris ».

Ce système appelé Chronogestor a été progressivement installé, gérant aujourd'hui 53% du total des agents.

La totalité des agents travaillant en horaires variables en bénéficie, alors que 59% des agents travaillant en horaires fixes ne sont pas gérés sous Chronogestor.

La mission s'est attachée à réaliser une cartographie de la situation existante en expliquant la diversité des situations. Elle analyse les raisons qui ont conduit à repousser le déploiement de Chronogestor en les questionnant à la lumière de la situation actuelle et détaille les conditions pour poursuivre et achever ce déploiement.

SUITES - La plupart des recommandations sont en cours de mise en œuvre. Il reste désormais à mettre en place une application appelée Chronotime pour résoudre les problèmes résiduels. La commission de suivi du 20 décembre a prolongé de six mois le suivi de ce rapport.

. Gestion RH des personnels des caisses des écoles

Rapport définitif remis en novembre

La mission a analysé la fonction Ressources humaines dans les vingt caisses des écoles qui assurent la restauration scolaire des écoles et collèges à Paris. Cette étude permet de connaître finement les personnels des caisses des écoles employés dans la restauration scolaire (nombre, âge, statut, nature de leur lien contractuel avec les caisses...) ainsi que les axes de la politique RH des caisses : modalités de recrutement, de rémunérations, conditions de travail, formation.

La mission fait des propositions d'harmonisation entre caisses et propose pour les personnels disposant de contrat avec un très faible nombre d'heures des solutions pour augmenter leur quotité de travail.

L'audit a permis aux rapporteurs de mesurer l'absence d'harmonisation des procédures au niveau de la gestion des ressources humaines dans l'ensemble des caisses, et de relever certaines lacunes au plan de l'hygiène et de la sécurité des personnels.

SUITES - Les échanges avec les caisses, la Direction des Affaires Scolaires et la Direction des Ressources Humaines ont d'ores et déjà permis de concrétiser des évolutions, notamment d'apporter des correctifs en matière d'hygiène et de sécurité des personnels dès le second semestre 2018.

L'appui de la DRH pour la sécurité juridique des contrats, la gestion des personnels relevant des administrations parisiennes, et d'une façon plus générale l'aide susceptible d'être apportée au nouveau service de la Restauration scolaire qui est l'interface entre les caisses des écoles et la DRH, est assurée.

4.2. Fonctionnement des services - Finances

. Examen de la bonne utilisation par les associations des crédits alloués

Rapport définitif remis en mars

En complément du rapport d'audit de décembre 2016 sur la gestion et l'attribution des subventions aux associations, l'Inspection générale s'est penchée sur la question du contrôle par les services de l'utilisation des subventions versées.

Les différents acteurs internes et externes du contrôle ainsi que leurs modalités d'intervention sont présentés. Le contrôle de la transparence financière prévu par la loi est bien organisé mais peut être optimisé. La collectivité a aussi créé des outils spécifiques et de bonnes pratiques émergent dans certaines directions. Ces démarches sont toutes orientées vers l'amélioration du contrôle mais inégalement partagées par les services.

Pour aller plus loin, les auditeurs proposent plusieurs propositions concrètes, organisées dans un plan d'action. Leur mise en œuvre permettra d'améliorer la transparence à l'égard des élus, de professionnaliser les acteurs du contrôle interne et de hiérarchiser les contrôles en fonction des risques encourus par la collectivité.

SUITES - Le rapport définitif a été diffusé en mai 2018 aux neuf directions concernées. Les suites à donner aux 31 recommandations, bien accueillies, sont en cours d'examen quant à leur mise en œuvre. La commission de suivi du 20 décembre 2018 a décidé d'une prolongation de suivi d'une année pour ce rapport.

. Modalités de paiement des différents services ou prestations

Rapport définitif remis en juillet

La mission sur les modalités de paiement et les taux de recouvrement a pour objet notamment de dresser une cartographie des moyens de paiement disponibles aux usagers des services proposés par les différentes directions de la Ville.

Elle examine la question des taux de recouvrement en analysant les causes des impayés et en proposant des moyens de les réduire.

Des évolutions possibles des moyens de paiement sont étudiées ainsi que les nécessaires mesures d'accompagnement des publics les plus fragiles au regard de l'accès au droit au compte et aux difficultés à utiliser Internet.

. Les engagements hors bilan

Rapport définitif remis en juillet

Les engagements hors bilan correspondent aux passifs éventuels résultant d'une obligation potentielle, ou aux obligations qui ne peuvent être évaluées de façon fiable. C'est ce degré d'incertitude qui les distingue des passifs et justifie une appréhension spécifique.

La mission évalue la qualité du contrôle interne des procédures de collecte, de synthèse et de présentation finale des engagements hors bilan pour en apprécier la pertinence, la traçabilité et l'exhaustivité.

Elle s'inscrit dans le cadre de la préparation de la démarche de certification des comptes que la Ville s'est portée volontaire pour expérimenter, plaçant au cœur des priorités les risques financiers, budgétaires et comptables.

. Audit de suivi sur les systèmes de contrôle des régies

Rapport définitif remis en décembre

L'Inspection générale a produit en novembre 2014 à la demande de la Maire de Paris, en collaboration avec la mission d'audit de la DRFiP, un rapport sur le contrôle des régies et sous régies. Quatre ans après ces constats, la Maire a souhaité qu'une étude de suivi soit réalisée par l'Inspection générale, de manière à évaluer la mise en œuvre réelle des préconisations qui avaient été faites et, au regard de ce processus particulier, le degré de

maturité du contrôle interne, dans la perspective notamment de la prochaine certification des comptes de la collectivité. Ce rapport de suivi tient également compte d'autres travaux connexes menés par des équipes de l'Inspection générale dans l'intervalle (étude sur les modalités de paiement des différents services et prestations, 2018 ; Gestion des espèces et transferts de fonds, 2017).

La formation des régisseurs et de leurs mandataires a été améliorée, mais dans l'état actuel des choses, la nécessité de bâtir un contrôle interne de premier niveau dans les directions est en cours d'appropriation.

La principale recommandation du rapport conjoint à cet égard était de fluidifier l'information et de revaloriser le rôle d'animateur de réseau du BPEC, notamment pour l'animation des ateliers de bonnes pratiques. La cartographie des régies est maintenant effective. En revanche, le répertoire à jour des mandataires n'existe toujours pas.

Pour l'ordonnateur et pour le superviseur, le rapport préconisait de fournir un vademecum et des fiches de procédure. Un guide rappelant les principes et donnant des outils concrets de contrôle aux différents niveaux est encore en cours d'élaboration.

Le rapport de 2014 appelait à une réflexion, à ce stade uniquement menée par la Ville, sur la structuration du réseau des régies, tenant compte du déploiement de Facil'Familles et du développement des délégations entre ordonnateurs pour la réalisation des dépenses et des recettes effectuées en régies. Concernant Facil'Familles, il faut entreprendre une mise à jour informatique afin d'améliorer la qualité du titrage. Le regroupement des régies des mairies d'arrondissement avec celles des sections du CASVP, évoqué, n'a pas débouché, notamment du fait de réticences du CASVP.

De simples mesures pratiques d'organisation pour les prestations facturées forfaitairement ou pour les dossiers spéciaux permettent de faire l'économie du passage par une régie, en offrant de bonnes garanties de recouvrement. Elles doivent être généralisées partout où cela est possible.

. Le budget annexe des transports automobiles municipaux (TAM)

Mission en cours

Les transports internes des services de la Ville de Paris sont confiés depuis 1917 au Service technique des transports automobiles municipaux (STTAM) qui dispose d'un budget annexe présenté sous la nomenclature des services publics industriels et commerciaux.

La mission vise à établir la pertinence juridique, économique et de gestion de ce cadre budgétaire et complétera son analyse par une appréciation de la performance du service en comparaison de celle des autres directions de la Ville gérant une flotte automobile ainsi que d'entreprises œuvrant dans le secteur privé.

4.3. Fonctionnement des services - Organisation

. La Caisse des écoles du 10^e arrondissement

Rapport définitif remis en septembre

La caisse des écoles du 10^e arrondissement, établissement public local présidé par la maire d'arrondissement, a pour activité principale la gestion et l'organisation du service de restauration scolaire, à destination des élèves des établissements publics des premier et second degrés de l'arrondissement.

Les frais fixes, notamment de personnel (50%), sont élevés dans un contexte où le nombre de repas servis s'oriente à la baisse.

Le poids des créances, en particulier de celles dont l'ancienneté est supérieure à cinq ans, n'est pas intégralement couvert par ses dotations aux comptes de provisions. La caisse des écoles a par ailleurs engagé d'importants travaux qui ont fragilisé sa situation de trésorerie et accru ses charges d'exploitation, via la comptabilisation des dotations aux amortissements.

Sa gestion budgétaire et financière ne révèle aucune anomalie.

SUITES - La caisse des écoles a d'ores et déjà engagé un certain nombre d'actions pour améliorer le recouvrement des participations familiales, notamment par la mise en place du paiement en ligne et du prélèvement automatique. Elle a aussi arrêté un plan d'économies sur la section de fonctionnement.

. Dispositif de traitement des courriers à la Ville

Rapport provisoire rendu en décembre

La Maire de Paris reçoit chaque jour un abondant courrier. Ces correspondances sont caractérisées par leur diversité et par la multiplicité des canaux de transmission qui peut être utilisée par les usagers.

Avec l'ouverture de la Ville au numérique, les nouvelles formes de saisines électroniques ont démultiplié le nombre de sollicitations. Les échanges se caractérisent par la facilité de la prise de contact, la rapidité de l'envoi et un formalisme restreint.

Le dispositif de gestion et de traitement des correspondances adressées à la Maire implique son cabinet et tous les services de la Ville. L'analyse des circuits empruntés a pour objet de renforcer l'efficacité de l'administration parisienne dans son fonctionnement avec une double préoccupation : le respect des relations entre le public et l'administration et le maintien d'une cohérence municipale dans les réponses.

4.1. Action sanitaire et sociale

. Association ADECA 75

Rapport définitif remis en avril

Dans le cadre des plans Cancer qui se sont succédé depuis 2003, l'Etat a généralisé une politique de dépistage organisé de certaines formes de cette maladie : le cancer du sein depuis 2004 et le cancer colorectal depuis 2009. A Paris, c'est l'association ADECA 75, dont le budget de 2 M€ est composé de dotations de l'Agence régionale de santé, de l'Assurance Maladie et d'une subvention du département de Paris (environ 800 000 € par an) qui en est chargée.

L'association respecte les modalités d'organisation du dépistage et de fonctionnement des structures de l'arrêté ministériel du 29 septembre 2006 : leur activité est enserrée dans des normes et des délais précis et contrôlée par Santé Publique France (InVS) grâce à une batterie d'indicateurs. L'ADECA 75 invite ainsi par lettre les Parisien·ne·s à réaliser une mammographie gratuite ou à retirer chez leur médecin traitant un test de dépistage du cancer colorectal, elle organise la deuxième lecture systématique des mammographies et suit les patients présentant des anomalies pour les deux catégories. Elle est aussi chargée de relayer les campagnes nationales de promotion des dépistages initiées par l'Institut National du Cancer auprès de la population et des professionnels de santé, avec un budget limité.

Cette activité d'invitation et de suivi donne des résultats éloignés de la moyenne nationale pour des raisons sociologiques et médicales : pour le cancer du sein, 40 000 personnes dépistées par an grâce aux invitations de l'ADECA 75 (soit 27,2% en taux INSEE contre un taux national de 52% environ), mais l'objectif de 65% du Plan cancer est presque atteint à Paris grâce à une participation importante au dépistage individuel. Le taux parisien de participation est de 26,5% pour le cancer colorectal contre 31,7% au niveau national, ce qui reste inférieur aux recommandations européennes de 45% minimum, mais ce chiffre remonte rapidement depuis l'adoption en 2015 d'un test immunologique.

SUITES - En 2019, les fonctions de l'ADECA 75 seront reprises par un centre de coordination unique au niveau régional, ce qui conduira la Ville à réorienter ses crédits. Le classement pour changement de contexte a donc été décidé par la commission de suivi du 20 décembre 2018.

. Evaluation de la place des Parisien-ne-s dans les politiques de lutte contre la grande exclusion

Tome 1. Initiatives portées par les Parisien-ne-s - Tome 2. Les bénévoles et les usagers.

Rapports définitifs remis en mai

Le champ de la grande exclusion constitue un secteur à part des politiques publiques parisiennes dans lequel les actions en faveur des publics reposent largement sur des initiatives associatives et l'action de bénévoles.

Le rapport d'évaluation présente les initiatives d'aide aux sans-abri engagées sur le territoire parisien en matière d'aide alimentaire, d'accueil de jour ou de maraudes bénévoles. Il en propose une analyse décrivant pour chacun d'eux les spécificités du secteur, la place qu'y occupent les bénévoles et le profil propre de ces derniers.

L'accroissement du nombre de personnes en situation de grande exclusion et l'afflux de migrants ont suscité au cours de la période récente un foisonnement d'initiatives également évoquées.

Le rapport présente de façon inédite le profil, les motivations et les modalités d'intervention des bénévoles parisiens engagés auprès des plus exclus. Les résultats, issus d'un questionnaire réalisé auprès de 1800 bénévoles, très loin des représentations convenues, sont particulièrement riches d'enseignement.

Le rapport pointe l'insuffisance de la connaissance des publics à la rue. Après une première opération de comptage, organisée en février 2018 (Nuit de la solidarité), il préconise de systématiser l'opération, sur le modèle de la pratique d'autres métropoles (Londres, New-York) et de faire de la connaissance fine des publics à la rue un chantier prioritaire de la Ville, en lien avec ses partenaires.

Le rapport identifie diverses pistes et formule une vingtaine de propositions, notamment de modernisation des outils et de renouvellement des approches pour donner davantage de lisibilité et d'efficacité collective aux actions menées avec les Parisien-ne-s au service des plus exclus.

Mal connus, les usagers sont faiblement associés aux politiques qui les concernent. Le rapport rend compte de nombre de pratiques qui développent la participation des usagers. Il identifie comme un autre défi majeur leur reconnaissance comme des citoyens ayant une place et une parole à faire entendre.

. Association Coordination Toxicomanies

Rapport définitif remis en août

Créée à l'issue de l'expérimentation d'un dispositif dans le 18^e arrondissement entre 1999 et 2001, l'association Coordination Toxicomanies a diversifié ses activités en adhérant au dispositif des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD). Elle a pour mission de résoudre ou diminuer les tensions entre consommateurs de drogues et riverains, et de faciliter les dispositifs d'accueil et de soins.

Elle est financée par la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et l'Agence régionale de santé (ARS).

L'audit de l'association analyse la réorganisation récente et évalue les actions subventionnées.

Le rapport préconise notamment de répartir les ressources humaines et matérielles entre les deux pôles de l'association en fonction de l'activité réelle de chacun d'eux.

4.1. Contrats - Marchés / Sociétés d'économie mixte / Sociétés publiques locales

. Evaluation de la maîtrise des risques des sociétés au capital desquelles la Ville de Paris est majoritaire

Rapport définitif remis en septembre

La Ville de Paris exerce certaines de ses missions en les confiant à des opérateurs de droit privé dont elle détient le capital en majorité (sociétés d'économie mixte locale) ou en totalité (société publique locale). La présente étude vise à vérifier l'existence et la pertinence d'une politique de maîtrise des risques tant pour ceux qu'elles encourent que ceux qu'elles font courir à leur actionnaire principal. 13 sociétés ont en définitive été étudiées : deux bailleurs sociaux, une société en charge de la rénovation de l'habitat indigne, quatre sociétés d'aménagement et sept sociétés de service aux objets divers (pompes funèbres, parkings, salles de spectacle, monuments, logistique urbaine, revitalisation commerciale de certains quartiers).

Si la Ville garantit pour près de 5Mds € les emprunts de ces sociétés, il s'agit à 90% de ceux contractés par les bailleurs sociaux, lesquels disposent de leur patrimoine et sont assurés par l'encaissement de leurs loyers contre des risques de défaut de paiement.

Plus généralement, la direction des finances et des achats ainsi que les directions opérationnelles sont attentives aux risques liés à l'activité des sociétés de la Ville. En définitive, leur vulnérabilité dépend en bonne partie de leur plus ou moins grande dépendance à la Ville et de leur exposition à la concurrence. Or les sociétés les plus importantes, en chiffre d'affaires, effectif, quote-part de situation nette sont en pratique parmi les moins vulnérables.

Certaines sociétés ont engagé des démarches de maîtrise des risques. Outre leur obligation légale de faire certifier leurs comptes, elles se sont soumises à des certifications qualité, sociétale et environnementale ou encore de notation financière et de transparence auprès des épargnants.

Il leur reste à systématiser leurs différentes démarches d'amélioration continue pour donner à leur actionnaire et puissance déléguée une assurance raisonnable sur la maîtrise de leurs risques.

. Le marché Vélib'

Rapport provisoire rendu en novembre

Après une première décennie de fonctionnement, le dispositif de vélos en libre-service de la collectivité parisienne Vélib' a été relancé en 2018 par voie de marché public. Le changement de périmètre (extension métropolitaine), l'évolution fonctionnelle du service proposé (assistance électrique, géolocalisation, surcapacité de stationnement en stations, disponibilité en temps réel...) associés à des délais de mise en œuvre contraints, ont généré d'importants retards dans son déploiement et impacté l'image du service auprès des usagers. Cette mission de contrôle a porté sur les conditions de définition, de préparation et de mise en œuvre du projet ainsi que sur la régularité de la procédure de marché public suivie pour choisir un prestataire de service.

. La SAEMES (Société anonyme d'économie mixte du stationnement de la Ville de Paris)

Rapport provisoire rendu en novembre

La SAEMES, unique entreprise publique francilienne de stationnement, est un opérateur dont la gestion robuste et transparente est attestée par de nombreux tiers de contrôle ou de certification. L'audit confirme ce constat.

Les savoir-faire de la SAEMES sont au niveau de ses concurrents aujourd'hui réduits à deux ou trois entreprises d'envergure plus importante dont l'une est dominante sur le marché des délégations de la Ville et à l'international.

La stratégie de l'opérateur est confrontée au déclin du stationnement dans les parcs de la Ville qui représente son activité principale, sa diversification en Ile-de-France étant encore limitée.

4.2. Culture, loisirs, sport

. Gestion des deux parcs interdépartementaux du 93

Mission conjointe avec la Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques du département de la Seine-Saint-Denis

Rapport définitif remis en janvier

L'audit du Syndicat Interdépartemental pour la Gestion des Parcs des Sports de Bobigny et La Courneuve (SIPS) a été mené conjointement avec la Direction de l'audit, du contrôle Interne et de la gestion des risques du département de la Seine-Saint-Denis. Le SIPS est un établissement public de coopération interdépartementale qui réunit à parité les départements de la Seine-Saint-Denis et de Paris et gère deux ensembles sportifs situés en Seine-Saint-Denis.

Sa situation financière s'est rétablie mais ses recettes propres sont essentiellement constituées par les dotations, subventions et participations des deux départements approchant les 4 M€.

Son fonctionnement repose pour l'essentiel sur des dépenses de personnel selon un plan de réduction rigoureux qui s'efforce également de mieux maîtriser les dépenses de fluides.

Les usages parisiens et séquano-dionysiens diffèrent en partie, ce sont pour Paris essentiellement des activités de clubs et d'établissements scolaires.

Le rapport insiste sur :

- la nécessité de définir une stratégie de moyen et long terme pour chacun des deux parcs qui déterminera les priorités d'investissement sur fond de préparation de l'accueil des Jeux Olympiques de 2024 ;
- la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses et d'augmentation des recettes ;
- l'allègement et la structuration de la gouvernance et la mise en place d'un contrôle interne et d'un contrôle de gestion ;
- l'achèvement du document unique et la planification annuelle de la prévention des risques professionnels.

SUITES - La Ville et le département du 93 ont trouvé un accord en octobre 2018 et vont modifier les statuts du SIPS pour ne conserver à son niveau de gestion que le seul volet foncier. La gestion des équipements sera confiée, par délégation du syndicat, à Paris pour le parc de Bobigny et à la Seine-Saint-Denis pour le parc de Marville situé à La Courneuve. La commission du 20 décembre 2018 a donc pris une décision de classement pour changement de contexte de ce rapport.

. AGF - Association Générale des Familles du 6^e

Rapport définitif remis en février

Pour faire suite à l'étude de l'Inspection générale sur les mises à disposition de locaux municipaux à des associations, la Maire de Paris a demandé à l'Inspection générale de se pencher sur l'Association Générale des Familles du 6^e arrondissement, souhaitant que soit examinée la manière dont elle valorise dans ses comptes le concours en nature de la collectivité et qu'un audit flash de ses comptes et de sa vie sociale soit réalisé.

L'association propose pendant la période scolaire un grand nombre d'activités d'entraide et d'écoute, sportives, artistiques et manuelles, culturelles et de loisirs. La tarification est unitaire et aucun système de quotient familial n'existe, ce qui est curieux pour une association familiale. Cette pratique est toutefois aussi celle des autres AGF parisiennes.

Comparés aux tarifs des autres AGF, ceux d'AGF 6 sont généralement moins élevés et le nombre d'activités totalement gratuites y est plus important.

L'association n'a aucun patrimoine immobilier et déploie son activité dans des locaux loués ou plus fréquemment mis gratuitement à disposition par la Ville de Paris. Un groupe de travail au sein du comité des arrondissements mène actuellement une réflexion de portée générale sur les modalités de mise à disposition des salles.

Aucune valorisation du bénévolat et des mises à disposition gratuites de locaux n'est opérée dans les comptes de l'association.

Depuis trois ans, on constate une érosion de l'effectif des adhérents. Ce constat, qui n'est pas encore alarmant, mais dont la persistance pourrait l'être, doit guider un certain nombre d'actions correctives ou prospectives qui font l'objet des recommandations des rapporteurs.

SUITES - L'association a renouvelé ses organes dirigeants, élisant notamment un nouveau Président. Dans sa réponse au rapport provisoire, celui-ci indique adhérer aux principales recommandations du rapport et viser à leur mise en œuvre progressive, en fonction des moyens de l'association, dont le fonctionnement repose entièrement sur le bénévolat.

. La médiation culturelle lors de grands événements culturels parisiens

Rapport définitif remis en février

La mission s'est penchée sur l'existence de dispositifs de médiation culturelle à l'occasion de quatre événements parisiens : Nuit Blanche, le Festival Paris l'été, les Journées européennes du patrimoine et la Nuit européenne des musées.

L'accessibilité à la culture, le soutien à la création, la valorisation du patrimoine et le développement de l'art dans l'espace public, priorités de la mandature, déterminent les démarches de médiations des grands événements.

La Direction des affaires culturelles (DAC) met en œuvre des politiques sociales d'intégration des personnes éloignées de la culture associant la DASES et les acteurs du champ social. Avec la Direction des affaires scolaires (DASCO), ce sont des actions éducatives (programme l'Art pour grandir) et avec les musées, des actions pour le développement des publics. Les grands événements apportent une visibilité à ces actions en visant un plus large public.

Le constat réalisé montre que les moyens humains et matériels sont là et qu'on cherche à associer de nouveaux publics. La Nuit Blanche donne lieu à un développement spécifique.

. Paris Rendez-vous

Rapport définitif remis en septembre

Le patrimoine immatériel de la ville de Paris comprend 290 marques commerciales déposées au 31 décembre 2017. La promotion et la valorisation de ces marques ont été confiées à la direction de l'information et de la communication. La création en mai 2014 de « Paris Rendez-vous » - concept-store qui réunit la présentation et la vente de produits dérivés, une boutique en ligne et un espace d'exposition et d'information - participe de la politique de valorisation.

Le dispositif de création de produits dérivés, fondé sur un montage associant marchés de licence de marques et contrats de sous-licence, est satisfaisant au plan juridique. Toutefois, avec une fréquentation moyenne de 159 458 visiteurs annuels sur trois ans (2015-2017) et un chiffre d'affaires moyen de 241 731 € TTC pour les mêmes années, la performance de Paris Rendez-vous reste globalement en-deçà des attentes et son modèle économique actuel paraît impossible à équilibrer. Par ailleurs, associant insuffisamment l'ensemble des directions, il communique peu sur la créativité et le savoir-faire parisiens.

L'installation dans une partie de ses locaux, en juillet 2018, de l'accueil de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris devrait sensiblement améliorer la fréquentation du site et la diminution de l'espace disponible contraindre le service à réexaminer son positionnement.

Pour accompagner cette évolution, le rapport formule une vingtaine de propositions visant à adopter une gestion plus rigoureuse, à associer des partenaires privés à la gestion des boutiques et à repenser les modalités d'information du public.

. Le modèle économique des établissements culturels parisiens

Mission en cours

Paris est riche d'une grande diversité d'établissements culturels destinés au spectacle vivant. L'évolution de ces établissements se conjugue avec l'apparition de nouveaux types, à vocation plurielle. Ce nouveau paysage est aussi marqué par la diversité des lieux, des projets artistiques ainsi que par la pluralité des formes juridiques des établissements

culturels. Cette étude sur le modèle économique des établissements culturels parisiens présentera une cartographie détaillée de ces établissements : leurs missions, leurs outils, leurs structures juridiques et leurs modèles de financement. Elle s'attachera en particulier à souligner les bonnes pratiques et initiatives originales en matière de modèle économique.

. Adéquation entre l'offre en équipements sportifs parisiens et l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive

Mission en cours

Cette étude qui va concerner les services de la DJS et de la DASCO devra permettre de mesurer le rôle de la collectivité parisienne dans la réalisation de l'objectif d'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive aux élèves des établissements publics et privés sous contrat. Elle sera conduite en lien étroit avec les services de l'Académie de Paris.

La question de la quantité et qualité des équipements sportifs mis à disposition des établissements scolaires est essentielle mais elle sera complétée par l'analyse du fonctionnement de ces équipements et par l'examen de l'intervention des différents intervenants de la collectivité sur le temps scolaire.

4.1. Emploi, formation

. Structures d'accompagnement vers l'emploi soutenues par la Ville de Paris

Rapport 1 - La cartographie

rapport définitif remis en mai

Rapport 2 - L'évaluation des partenariats

rapport définitif remis en octobre

L'accès de tous les Parisien·e·s à l'emploi constitue un objectif prioritaire de la collectivité parisienne qui contribue volontairement à une politique publique dont la responsabilité et la compétence première relèvent de l'État.

Le premier rapport met en lumière les cinq grands types d'actions mises en œuvre par 270 acteurs de statut majoritairement associatif : l'accompagnement vers l'emploi, l'accompagnement socio-professionnel, le soutien à la création d'entreprise, l'insertion par l'activité économique et les formations.

Ainsi délimité, le poids financier du soutien à l'accompagnement vers l'emploi représente 30,4M€ en 2016 en direction de différentes catégories de public cible : allocataires du RSA, jeunes, femmes, seniors, personnes en situation de grande précarité.

La mise en œuvre de ces actions repose sur trois modalités de partenariat et de financement, soit, par ordre financier décroissant en 2016 : les marchés (43%), les subventions (39%) et les participations (18%).

S'appuyant sur cette cartographie, le second rapport analyse le suivi et l'évaluation des actions menées par les différents acteurs.

Pour chaque type de partenariat (subventions, marchés, participations) sont considérés les cadres contractuels applicables, puis les pratiques de suivi et d'évaluation effectivement mises en œuvre.

Il ressort de cette analyse, confortée par une approche transverse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces, que la fonction de suivi constitue le principal point fort identifié.

La fonction d'évaluation est à construire progressivement en concertation avec les structures partenaires et identifier en tant que telle par la collectivité parisienne. Son application au domaine de l'accompagnement vers l'emploi est possible au regard des opportunités et leviers d'action présentés dans le rapport.

SUITES - Le premier volet relatif à la cartographie a donné lieu à une très bonne prise en compte de ses recommandations : traçabilité améliorée des subventions, appropriation du fichier cartographique initialement constitué par l'IG ; rattachement et regroupement des actions financées par la Ville à des plans d'action par type et par public. La tenue à jour de tableaux de suivi partagés par les directions concernées s'ensuivra. La commission de suivi du 20 décembre a pu procéder à son classement, pour prise en compte satisfaisante des recommandations.

. Les Cours municipaux d'adultes (CMA) de la Ville de Paris

Rapport définitif remis en décembre

Le dispositif de formation continue proposé par la collectivité parisienne à travers les cours municipaux d'adultes de la Ville de Paris (CMA) piloté par la DASCO connaît un succès et une attractivité constante auprès des usagers parisiens et franciliens. Plus de 26 000 inscriptions à des formations diverses sont réalisées chaque année, à des tarifs attractifs.

La collectivité a mis l'accent sur l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et les publics les plus fragiles.

Le rapport expertise le processus d'inscription et analyse la carte des formations qui pourrait être simplifiée et plus lisible. Il préconise plusieurs mesures pour optimiser la gestion des ressources humaines et améliorer l'équation financière du dispositif dont le coût total de près de dix millions d'euros est financé à 38% par les droits d'inscription.

SUITES - Dès la transmission du rapport provisoire, la DASCO a fait savoir à l'Inspection générale que la mise en œuvre des recommandations était en cours. Certaines relatives au budget des CMA ou au taux de remplissage des cours sont d'ores et déjà effectives. D'autres, comme la nécessité d'un conventionnement avec les partenaires extérieurs sont en cours.

4.2. Enfance, jeunesse et famille

. Association Nouvelle Etoile des Enfants de France

Rapport définitif remis en février

L'association Nouvelle Etoile des Enfants de France intervient sur plusieurs départements de l'Ile-de-France (Essonne, Yvelines, Val d'Oise, Hauts-de-Seine, Paris) dans les trois domaines suivants : accueil de la petite enfance, protection de l'enfance, réinsertion et hébergement.

Le périmètre parisien se limite au centre maternel situé rue de Romainville dans le 19^e arrondissement et à la crèche « A petits pas ». Aucun enfant parisien n'est accueilli dans les autres établissements départementaux de l'association.

La tutelle de l'association est assurée conjointement par la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la Santé (DASES) et la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE).

Depuis plusieurs années, le centre maternel rencontre des difficultés à remplir correctement ses places, ce qui s'est traduit par une baisse de son activité avec un impact financier sur ses résultats. La situation semble s'être stabilisée et les comptes sont revenus

à l'équilibre en 2016. La situation financière de l'association demeure néanmoins délicate compte tenu des délais de paiement des financeurs publics.

Le rapport préconise des mesures de nature à permettre un meilleur taux d'occupation de la crèche et de la mission maternelle en fluidifiant les circuits d'admission.

Par ailleurs, il suggère des réformes en matière de personnel de nature à permettre un meilleur fonctionnement des services du siège et des mesures pour remédier aux problèmes de trésorerie de la mission maternelle.

SUITES - Les mesures prises à la suite de l'audit ont abouti à un meilleur taux de remplissage du centre maternel et une meilleure évaluation de la recevabilité des candidatures grâce à l'intervention plus globale de la cellule Aide départementale envers les mères isolées avec enfant du département de Paris (ADEMIE). Par ailleurs, les délais d'approbation du budget et de paiement des factures ont été raccourcis. Ce rapport a donc été classé par la commission de suivi du 20 décembre 2018 pour risques résiduels réduits.

. Organisation de l'accompagnement des enfants de l'Aide sociale à l'enfance

Rapport définitif remis en avril

La Ville de Paris a élaboré et adopté un schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance en décembre 2015. Ce schéma intitulé « enfant en danger : prévenir, insérer protéger » s'articule d'une part, avec la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles dont il constitue un pilier, d'autre part, avec la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Ces textes mettent en particulier l'accent sur la continuité et la cohérence du parcours des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : pour ce faire, le cadre légal énonce la nécessité d'identifier un référent socio-éducatif pour chaque enfant pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance et de définir un projet pour l'enfant régulièrement actualisé tout au long de son parcours. La mission évalue la situation parisienne au regard de ces obligations et de la pratique d'autres départements. Elle propose des pistes pour améliorer la situation dans les années à venir.

SUITES - Ce rapport a permis d'aider la DASES dans sa réflexion et s'est traduit par une réorganisation ambitieuse de la sous-direction des affaires familiales et éducatives.

. Les Relais Information Familles

Rapport définitif remis en septembre

Implantés dans les mairies d'arrondissement, les relais information familles (RIF), service municipal en régie directe, accueillent et informent les parents sur les questions touchant à la petite enfance. Certains RIF enregistrent également les demandes de places en crèches et dans les écoles et organisent des réunions sur des thématiques liées à la famille et à la parentalité.

17 RIF ont été recensés (seuls les 4^e, 17^e et 19^e arrondissements ne disposent pas d'un service de ce type). Ils fonctionnent avec un effectif total de 116 agents dépendant de la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT), soit environ 60 ETP. La masse salariale correspondante est estimée à 2,7 M€.

Les RIF reçoivent environ 100 000 visites par an, ce qui représente une moyenne d'une visite par heure pour chaque ETP de catégorie C.

Les RIF ont permis d'améliorer les conditions matérielles d'accueil des familles et leur information. Ils ont aussi contribué dans certains arrondissements à rationaliser la gestion des inscriptions en crèches en les rapatriant à la mairie.

Le dispositif est apprécié des usagers, mais manque de visibilité et ne propose pas les mêmes prestations d'un arrondissement à l'autre. Les RIF ont souvent une approche trop administrative des problèmes et la petite enfance y occupe une place prépondérante au détriment des autres sujets intéressant les familles (périscolaire, culture, sport, loisirs). Ils ont des difficultés à toucher les parents qui ont le plus besoin d'être accompagnés. Le fonctionnement du dispositif pose aussi problème en raison de la fragilité ou de la qualification insuffisante d'une partie des personnels et de l'absence de pilotage.

Pour l'avenir, il est recommandé notamment de :

- établir un cahier des charges que chaque RIF devra respecter,
- développer des actions « hors les murs » pour toucher les familles qui ne fréquentent pas les RIF et sont dans l'ignorance de leurs droits,
- implémenter les solutions informatiques permettant la dématérialisation totale des formalités d'inscription dans les crèches et les écoles pour les parents qui le souhaitent,
- instaurer de nouvelles coopérations entre les RIF et les caisses des écoles, Facil'Familles et le CASVP et donner aux RIF la compétence pour déterminer les tarifs applicables aux familles,
- dispenser une formation initiale de deux semaines à tous les agents affectés en RIF,
- étendre le champ de compétences des RIF à la culture et au sport,
- lancer une campagne municipale de communication sur les familles et les RIF.

4.3. Environnement

. Mission de suivi sur le STEA (Service technique de l'eau et de l'assainissement)

Mission en cours

Cet audit de suivi lancé en décembre 2018 vise en premier lieu à évaluer les réponses apportées aux recommandations du rapport de novembre 2014, à élaborer une nouvelle cartographie des risques au regard de la mise en œuvre totale ou partielle de ces recommandations, et étudier l'efficacité des dispositifs de contrôle interne mis en place par le STEA pour maîtriser ces risques.

Dans un second temps, cette mission évaluera l'inscription du STEA dans la redéfinition d'une politique de l'eau dans son grand cycle, dans le cadre des nouveaux enjeux environnementaux et territoriaux. A la lumière du contexte institutionnel métropolitain depuis 2016, il s'agit d'examiner les coopérations et les synergies développées par les grands acteurs de l'eau et de l'assainissement pour la gestion optimale du réseau souterrain, en éclairant les choix à opérer pour l'avenir.

4.1. Handicap

. Accessibilité des équipements et services publics aux Parisiens en situation de handicap

Rapport définitif remis en mars

La loi du 11 février 2005 prévoit que les citoyens souffrant d'un handicap doivent pouvoir mener une vie sociale sans discrimination. Il s'agit de leur assurer la continuité des déplacements, depuis la voirie et les espaces verts jusqu'à l'intérieur des bâtiments publics. L'accessibilité concerne aussi les services rendus par la collectivité : vie citoyenne, solidarité, scolarité, petite enfance, sport et culture. Elle est dite universelle car elle s'adresse à tous les types de handicap : moteur, sensoriel, mental ou cognitif.

La mission a mis en évidence le fort engagement de la Ville et l'ampleur de ses réalisations en matière d'accessibilité universelle à travers sa politique du handicap.

Une ordonnance de septembre 2014 a imposé le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) des établissements recevant du public non conformes. Les engagements financiers de la Ville sont à la hauteur des travaux listés dans ces Ad'AP.

L'accessibilité universelle passe aussi par un accueil et un accompagnement spécifiques des personnes porteuses de handicap et par le développement de documents de type « faciles à lire et à comprendre » (FALC).

La Ville ayant développé un réel « savoir-faire » en matière d'accessibilité, pourrait développer son « faire-savoir » à un large public sur ses réussites et ses projets. Le développement de l'*open data* de la Ville permettrait de réaliser des applications utiles aux personnes handicapées.

À l'échéance des jeux olympiques et paralympiques de 2024, la Ville devrait être en mesure d'assurer aux Parisien·ne·s et aux visiteur·euse·s une réelle accessibilité universelle.

SUITES - Les conditions d'une meilleure consommation des crédits sont désormais réunies. De surcroît, l'accessibilité a été intégrée dans le plan stratégique de communication de la collectivité. La commission de suivi du 20 décembre 2018 a décidé de classer ce rapport en raison de risques résiduels réduits.

. Situation et rôle des Auxiliaires de vie scolaire (AVS) et des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Mission en cours

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de février 2005 relative aux personnes en situation de handicap, la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents en situation de handicap a fortement progressé. Près de 4 900 enfants et jeunes parisiens bénéficient en 2018 d'une prescription d'accompagnement humain. Des difficultés persistent pour répondre à une demande en croissance continue.

Le rapport analyse la chaîne de prescription, depuis la demande exprimée par les parents et formalisée dans un guide de l'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées dans le cadre scolaire (GEVA-Sco), jusqu'aux décisions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Paris notifiant l'attribution d'une aide humaine.

Depuis 2014, ces fonctions sont assurées par des personnels dédiés bénéficiant d'un statut juridique propre. Mais l'appellation générique d'auxiliaire de vie scolaire recouvre encore des personnels de statuts différents recrutés sur des contrats de droit public par le Ministère de l'éducation nationale ou sur des contrats aidés. Le rapport interroge l'attractivité du statut, leurs conditions d'emploi et de formation.

Le rapport s'interroge sur l'intégration de ces personnels au sein des établissements scolaires, les modalités d'accompagnement et les formules d'orientation les plus adaptées aux situations et la continuité à mettre en place entre enseignements et activités périscolaires pour aller vers une école inclusive.

4.1. Informatique - SI

. L'informatique industrielle de la Ville de Paris

Rapport définitif remis en octobre

Les enjeux de rationalisation figurant dans le schéma directeur parisien 2015-2020 pour la ville numérique (SDVN 2015-2020) et les impératifs de cyber-sécurité accrus depuis la dernière révision de la politique de sécurité de la Ville en 2014 appellent des mesures de

gouvernance, d'organisation et de moyens pour mettre en œuvre un dispositif global, étendu à l'ensemble des systèmes d'information de la Ville.

Autrefois isolés en raison de technologies spécifiques au pilotage des installations matérielles et d'un confinement dans leur milieu d'exploitation, les systèmes industriels partagent aujourd'hui avec les systèmes non-industriels les standards de l'informatique et les besoins d'échanges d'information d'une ville ouverte et connectée. Ils sont exposés à la même aggravation des menaces qui conduit à un renforcement de la sécurité des systèmes dans leur ensemble.

Au-delà des systèmes industriels, le schéma directeur inclut dans son périmètre les systèmes de gestion administrative ou technique encore déconcentrés dans les directions.

La mission s'est attachée à réaliser un état des lieux des systèmes et à faire des recommandations sur le dispositif global priorisant le renforcement de la gouvernance et de la chaîne de responsabilités de la sécurité des systèmes d'information (RSSI). Cette fonction sécuritaire gagnerait à être associée à la fonction « contrôle interne » au regard des convergences d'objectifs. Les compétences techniques en matière de sécurité informatique pourraient être concentrées dans le périmètre de la Direction des systèmes informatiques et numériques ou dans un centre de compétences dédié.

La mission a conforté l'intérêt du partage des réseaux de communication et du regroupement des serveurs qui est manifeste en termes d'optimisation économique et de sécurité informatique. Son économie doit s'apprécier au regard de la valorisation de l'investissement réalisé par la Ville dans un centre de traitement performant et sécurisé. La sécurité informatique dépend de l'adaptation croissante des réseaux aux objets connectés, de gains sur l'organisation future de la cyber-sécurité et de la maîtrise d'œuvre des systèmes d'information.

4.2. Logement

. L'ADIL 75 - Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris

Rapport définitif remis en septembre

Les missions et les objectifs poursuivis par cette association, dont la Ville de Paris est le premier financeur, relèvent du Code de la construction et de l'habitat. Ses activités sont centrées autour du conseil sur toutes les questions liées au logement, qu'elle doit fournir gratuitement sans réaliser aucune démarche pour le compte d'autrui. Elle rassemble des institutions et entreprises intervenant dans le secteur du logement et de l'habitat, la vie associative se déroule de manière sincère et transparente. La grande variété de ses membres place l'ADIL 75 dans une logique de neutralité et d'équilibre.

L'action de l'ADIL vise à prévenir les conflits liés au logement et aider les occupants à se saisir de leurs droits et aides pour l'amélioration de l'habitat. Elle s'inscrit dans plusieurs priorités de l'action publique, en particulier l'action en faveur des publics en difficulté face au logement, la prévention des expulsions locatives et la rénovation énergétique.

La Ville de Paris met à sa disposition des locaux dans les mairies d'arrondissement pour l'organisation de consultations sur le logement. Les thèmes abordés privilégient les sources potentielles de contentieux, la recherche de logement et la vie des copropriétés. Ces permanences ont peu changé en trente années d'existence mais leur nombre a dû être réduit en 2017 pour des raisons budgétaires. Pour faire face à cette évolution, il est nécessaire de développer d'autres modes d'organisation et revoir la répartition des moyens entre les lieux et les formes d'accueil du public.

Les recommandations touchent à l'organisation des permanences dans les mairies d'arrondissement et à la gestion de l'association et de ses relations avec la Ville de Paris.

5. ANNEXE - TABLEAU RECAPITULATIF DES MISSIONS

Missions (ordre chronologique de remise du rapport)	Domaine d'activité	Mode d'intervention	Type de structure auditée	Date du rapport	Demandes de groupes politiques	Page
Missions terminées - Rapports définitifs						
Gestion des deux parcs interdépartementaux du 93 - mission conjointe avec le département de Seine Saint-Denis (n° 17-21)	Culture, loisirs, sport	audit	services territoriaux	janvier		25
La médiation culturelle lors des grands événements culturels parisiens (n° 17-08)	Culture, loisirs, sport	audit	services centraux	février	Groupe RG-CI	27
Association Nouvelle Etoile des Enfants de France (n° 17-16)	Enfance, jeunesse et famille	audit	associations	février		29
Association Générale des Familles du 6 ^e (n°17-43)	Enfance, jeunesse et famille	audit	associations	février		26
Accessibilité des équipements et des services publics aux Parisien-ne-s en situation de handicap (n°17-05)	Handicap	étude	services territoriaux	mars	Groupe UDI-MODEM	31
Examen de la bonne utilisation par les associations des crédits alloués (n°17-10)	Fonctionnement des services/ finances	audit	services centraux/ élus/et associations	mars	Groupe Les Républicains	19
Association ADECA 75 (n° 17-07)	Action sanitaire et sociale	audit	associations	avril		22
Enquête DAC (n° 17-52)	Culture, loisirs, sport	enquête	associations	avril		-
Gestion des apprenti-e-s à la Ville de Paris (n°17-23-01)	Fonctionnement des services/ RH	audit	services territoriaux	avril		18
Analyse du déploiement de Chronogestor (n°17-26)	Fonctionnement des services/ RH	étude	services centraux	avril		18
Organisation de l'accompagnement des enfants de l'Aide sociale à l'enfance (n°17-12)	Enfance, jeunesse et famille	audit	services territoriaux	avril		30
Structures d'accompagnement vers l'emploi soutenues par la Ville de Paris. Rapport 1 - Cartographie (n°17-09-01)	Emploi, formation	étude	services territoriaux	mai	Groupe Communiste-Front de Gauche	28
Evaluation de la place des Parisien-ne-s dans les politiques de lutte contre la grande exclusion. Tome 1 - Les initiatives (n°17-06-01)	Action sanitaire et sociale	évaluation	associations	mai	Groupe Socialiste et apparentés	23
Evaluation de la place des Parisien-ne-s dans les politiques de lutte contre la grande exclusion. Tome 2 - Les bénévoles et les usagers (n° 17-06-02)	Action sanitaire et sociale	évaluation	associations	mai	Groupe Socialiste et apparentés	23
Enquête DLH (n° 18-24-01 et 18-24-02)	Logement	enquête	services centraux	juin		-
Modalités de paiement des différents services ou prestations (n° 17-11)	Fonctionnement des services/ finances	étude	services centraux	juillet	Groupe Ecologiste de Paris GEP	20
Engagements hors bilan (n°17-15)	Fonctionnement des services/ finances	audit	services centraux	juillet		20
Enquête SEM (n°17-54)	Culture, loisirs, sport	enquête	sociétés	juillet		-
Enquête DASES (n°18-22)	Enfance, jeunesse et famille	enquête	services territoriaux	juillet		-
Enquête DILT (n°18-25)	Fonctionnement des services / RH	enquête	services centraux	juillet		-
Caisse des écoles du 10 ^e (n°18-26)	Enfance, jeunesse et famille	audit	établissements publics	juillet		21
Association Coordination Toxicomanies (n°18-10)	Action sanitaire et sociale	audit	associations	août		24
Les Relais Information Familles (n°17-49)	Enfance, jeunesse et famille	audit	services territoriaux	septembre		30
Paris Rendez-vous (n°17-51)	Culture, loisirs, sport	audit	services centraux	septembre		27
Evaluation de la maîtrise des risques des sociétés au capital desquelles la Ville de Paris est majoritaire (n° 18-02)	Contrats Marchés/SEM/SPL	évaluation	sociétés	septembre	Groupe Les Républicains	23
Association ADIL 75 (n°18-15)	Logement	audit	associations	septembre		33
Structures d'accompagnement vers l'emploi. Rapport 2 - Evaluation des partenariats (n°17-09-02)	Emploi, formation	étude	services territoriaux	octobre	Groupe Communiste-Front de Gauche	28
L'informatique industrielle de la Ville de Paris (n°18-17)	Informatique-SI	audit	services centraux	octobre		32
Enquête DASES (n°18-28)	Enfance, jeunesse et famille	enquête	services centraux	octobre		-
Gestion RH des personnels des caisses des écoles (n°17-17)	Fonctionnement des services / RH	audit	établissements publics	novembre		19

Rapport annuel d'activité IGVP 2018

Missions (ordre chronologique de remise du rapport)	Domaine d'activité	Mode d'intervention	Type de structure auditée	Date du rapport	Demandes de groupes politiques	Page
Missions terminées - Rapports définitifs (suite)						
Audit de suivi sur les régies (n° 18-07)	Fonctionnement des services / finances	mission de suivi	services territoriaux	décembre		20
Les Cours municipaux d'adultes de la Ville de Paris (n° 17-47)	Emploi, formation	audit	services territoriaux	décembre		29
Missions terminées - Rapports provisoires						
Marché Vélib'2 (n° 18-29)	Contrats Marchés/SEM/SPL	contrôle	services centraux	novembre		25
La SAEMES (Société anonyme d'économie mixte du stationnement de la Ville de Paris) (n° 18-19)	Contrats Marchés/SEM/SPL	audit	sociétés	décembre		25
Dispositif de traitement des courriers à la Ville (n° 18-20)	Financement des services / organisation	audit	services centraux	décembre		22
Enquête association (n° 18-30)	Culture, loisirs, sport	enquête	associations	décembre		-
Enquête DASCO (n° 18-39)	Enfance, jeunesse et famille	enquête	services territoriaux	décembre		-
Missions en cours						
Situation et rôle des Auxiliaires de vie scolaire et des Accompagnants des élèves en situation de handicap (n° 18-04)	Handicap	étude	services territoriaux		Groupe UDI-MODEM	31
Modèle économique des établissements culturels parisiens (n° 18-05)	Culture, loisirs, sport	étude	services territoriaux		Groupe RG-CI, Radical de gauche, Centre et Indépendant	27
Adéquation entre l'offre en équipements sportifs parisiens et l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive (n° 18-06)	Culture, loisirs, sport	étude	services territoriaux		Groupe Communiste Front de gauche	28
Budget annexe des Transports automobiles municipaux (TAM) (n° 17-48)	Fonctionnement des services / finances	audit	services centraux			21
Le Service technique de l'eau et de l'assainissement STEA (n° 18-16)	Environnement	mission de suivi	services centraux			31
Enquête DASCO (n° 18-31)	Enfance, jeunesse et famille	enquête	services territoriaux			-
Enquête CASVP (n° 18-34)	Action sanitaire et sociale	enquête	services territoriaux			-
Enquête DU (n° 18-35)	Fonctionnement des services / RH	enquête	services centraux			-
Enquête DDCT (n° 18-36)	Enfance, jeunesse et famille	enquête	associations			-
Enquête DCPA (n° 18-38)	Contrats Marchés/SEM/SPL	enquête	services centraux			-
Enquête DDCT (n° 18-40)	Fonctionnement des services / RH	enquête	services territoriaux			-
Missions d'appui et de soutien aux Directions						
Mission de soutien à la DRH (n° 18-32)	Fonctionnement des services / RH	mission d'appui	services centraux			
Les systèmes informatiques financiers (n° 17-46)	Informatique-SI	mission d'appui	services centraux			
Mission de soutien cartographie des risques directions (n° 18-33)	Fonctionnement des services / organisation	mission d'appui	services centraux			
Préfiguration du service Conseil, écoute et accompagnement à la mobilité des cadres dirigeants (n° 18-37)	Fonctionnement des services / RH	mission d'appui	Services centraux			